

Séance du 16 octobre 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 24  
Pour : Unanimité

Convocation du : 8 octobre 2024  
Date d'affichage : 9 octobre 2024

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du  
Nord le 28 octobre 2024 et  
publication du 28 octobre 2024.

Délibération N° 04-24-26

Étaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, M. CARLIER Jean-Louis, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, Mme DERBAY Savéria, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés: Mmes MICHEL Fabienne, RUBY Valérie, MALECHA Sandrine, DELEDICQUE Sylvie, RIOU Sandrine, MM. LAGACHE Frédéric, VAN MEENEN Laurent.

Absents excusés non représentés: Mme CLAEYMAN Isabelle, MM. BIENKOWSKI Renaud, JANIACZYK Jean-Marc.

Secrétaire de séance: Mme CIESIELSKI Magali.

**OBJET**

**SUBVENTION POUR UNE AIRE DE JEUX INCLUSIVE AU PROFIT DE LA  
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE DE THUMERIES**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 voté par délibération du conseil municipal n°02-24-15 en date du 10 avril 2024 ;

Vu le projet présenté par la Maison d'Accueil Spécialisée de Thumeries, établissement géré par l'Union Départementale « Les Papillons Blancs du Nord », consistant à un appel à financement participatif en vue de la création d'une aire de jeux inclusive sur le territoire de la ville de Thumeries, ci-annexé ;

Vu le plan de financement associé à ce projet, et sollicitant un cofinancement communal à hauteur de 10 000 € ;



Vu l'intérêt communal de la ville de Thumeries fondé sur :

- L'ouverture extérieure de l'aire de jeux, permettant à tous les habitants de profiter des installations
- La création d'un lien social entre les personnes valides, handicapées, jeunes ou moins jeunes
- La favorisation de la pratique du sport
- La proximité immédiate de la voie verte et du bois des 5 Tailles ; sites très fréquentés

**Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,**

- De verser une subvention d'un montant de 10 000 € pour la réalisation d'une aire de jeux inclusive au profit de la MAS de Thumeries, établissement géré par l'Union Départementale « Les Papillons Blancs du Nord »
- D'imputer cette dépense à l'article 20421 fonction 024
- D'autoriser Madame le Maire à mandater la somme de 10 000 € au profit de la MAS de Thumeries sous les conditions suivantes :
  - o L'affichage sur le lieu d'implantation de l'aire de jeux inclusive, de la participation communale et de son montant
  - o La présentation de la ou des factures acquittées par les entreprises mandatées par la MAS de Thumeries pour réaliser l'aire de jeux inclusive
  - o La présentation d'un certificat de paiement visé par la direction de l'établissement

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.





**Le Secrétaire de séance,**

**Magali CIESIELSKI.**



**Le Maire,**

**Nadège BOURGHELLE-KOS.**

